

Versement des prestations sociales à un tiers

Par **Ogmios**, le **13/03/2019** à **11:11**

Bonjour,

J'ai réussi après de longues démarches à obtenir l'aide au retour à l'emploi (ARE) Mais durant la période de cette lutte, comme je ne réapprovisionné pas mon compte, celui-ci à été supprimé.

Donc je me décide d'ouvrir un autre compte, mais malheureusement ma carte d'identité et mon passeport sont périmés. J'ai rendez-vous que le 15 avril pour la refaire.

Pole-emploi me propose de verser l'allocation à un tiers, mais je n'ai personne qui veuille le faire. (surement peur des impôts?)

Donc ma question, existe il un organisme qui accepterait d'encaisser l'allocation et qui me la restituerait en liquide? Un notaire?

Comme j'ai réussi à décrocher un travail, malgré l'absence d'argent, il me faudrait une solution rapide.

Merci pour votre aide

Par **morobar**, le **14/03/2019** à **09:13**

Bonjour,

La seule solution est de retourner à votre ancienne banque et demander la réactivation du compte.

Car les autres solutions ne sont pas à disposition de Pole emploi (virement Western, chèque non barré...).